



# L'AVIS DES DÉCHETS<sup>+</sup>

## LE SUPPLÉMENT | #09 |



### REDEVANCE 2025 :

#### Particuliers équipés de bacs

##### PART FIXE <sup>(1)</sup> annuelle

Volume bac NOIR	120 L	180 L	240 L	360 L	660 L
de 0 à 6 levées / an	150,50 €	206,50 €	261,50 €	296,50 €	351,50 €
dont forfait Emballages (15 €/an)					
dont participation à la TGAP (12 €/an)					
+ 4 ouvertures gratuites des conteneurs enterrés d'ordures ménagères / an					
+ 10 entrées en déchèterie / an					

##### PART VARIABLE

Volume bac NOIR	120 L	180 L	240 L	360 L	660 L
au-delà de 6 levées / an	6 € / levée	7 € / levée	8 € / levée	11 € / levée	18 € / levée
au-delà de 4 ouv. du conteneur ent. d'ordures ménagères / an	1,50 € / ouverture				
au-delà de 10 entrées en déchèterie / an	6 € / entrée				



#### À noter

- Frais de traitement du dossier pour l'ouverture du compte-usager à la nouvelle adresse : 15 € ;
- Livraison ou reprise des équipements de collecte (bacs, composteurs) au domicile ou au siège de l'activité professionnelle : 10 €, *possibilité de vous déplacer à notre atelier pour cette prestation, sur rendez-vous et sans frais ;*
- Forfait de lavage dans le cas de la reprise d'un bac très sale : 20 €/bac ;
- Facturation de la carte d'accès en cas de non-restitution dans les 15 jours suivant la fermeture du compte-usager : 15 € ;
- Remplacement d'une carte d'accès perdue : 5 €.

#### Particuliers en apport volontaire exclusif <sup>(2)</sup>

##### PART FIXE <sup>(1)</sup> annuelle

Conteneur d'ordures ménagères	80 L
de 0 à 26 ouvertures / an	186,50 €
dont forfait Emballages (15 €/an)	
dont participation à la TGAP (12 €/an)	
+ 4 ouvertures gratuites du conteneur d'ordures ménagères / an (= au total 30 ouvertures / an)	
+ 10 entrées en déchèterie / an	

##### PART VARIABLE

Conteneur d'ordures ménagères	80 L
au-delà de 30 ouvertures / an	1,50 € / ouverture
au-delà de 10 entrées en déchèterie / an	6 € / entrée

#### Particuliers équipés de bacs collectifs <sup>(3)</sup>

##### PART FIXE <sup>(1)</sup> annuelle

10 entrées en déchèterie / an	120,50 €
dont participation à la TGAP (12 €/an)	

##### PART VARIABLE

au-delà de 4 ouv. du conteneur ent. d'ordures ménagères / an	1,50 € / ouverture
au-delà de 10 entrées en déchèterie / an	6 € / entrée

(1) la part fixe est obligatoire, même s'il n'y a pas de consommation du service dans l'année (elle comprend vos droits d'accès au service)

(2) conteneur enterré ou semi-enterré

(3) votre redevance est complétée par une facture du bailleur qui tient compte du service de collecte